

CAQES

Guide de remplissage du rapport d'auto-évaluation de l'année 2022

ARS – Direction de l'offre de soins et de l'autonomie – Unité efficience

Tables de matières

Introduction	2
Présentation du rapport d'autoévaluation 2022	2
Consignes de remplissage du rapport	3
INDICATEUR COMPOSITE : Bon Usage du Médicament	4
INDICATEUR CONCILIATION MEDICAMENTEUSE :	4
Nombre de patients bénéficiant d'une conciliation médicamenteuse d'entrée et/ou de sortie	4
INDICATEUR ANALYSE PHARMACEUTIQUE :	5
Nombre de lits bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de Niveau 2 ou 3 / Nombre total de lits de l'établissement (Hors lits de réanimation, UHCD, Néonatalogie, Surveillance continue)	5
INDICATEUR ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE :	6
INDICATEUR AAPP MPI :	7
Mise en œuvre d'une AAPP médicaments potentiellement inadaptés chez la personne âgée	7
INDICATEUR LISTE EN SUS :	8
Suivi des indications des médicaments de la liste en sus	8
INDICATEUR COMPOSITE : Bon Usage des Dispositifs médicaux	9
INDICATEUR AAPP PERFUSION A DOMICILE :	9
Mise en œuvre d'une AAPP perfusion à domicile	9
INDICATEUR AAPP PANSEMENT :	10
Mise en œuvre d'une AAPP pansement	10
RECAPITULATIF DES ELEMENTS DE PREUVES A FOURNIR	11
ANNEXE : niveaux d'analyse pharmaceutique défini par la SFPC	12

Introduction

Le rapport d'autoévaluation 2022 a pour objet d'évaluer l'atteinte des objectifs 2022 au regard des engagements pris par l'établissement, sur chaque indicateur pour cette période.

Ce rapport d'autoévaluation est à envoyer à l'ARS au plus tard le 15 avril 2023, accompagné de l'ensemble des éléments de preuves attendus (page 11).

Le retour de ces fichiers est attendu sur la plateforme e-CARS, un mail précisant les modalités d'utilisation de cette plateforme vous sera envoyé ultérieurement.

Présentation du rapport d'autoévaluation 2022

Le rapport d'autoévaluation est composé de plusieurs onglets :

- « **Lisez-moi** » : consignes.
- « **Identification** » : identification de l'établissement. Les informations demandées sont à compléter.
- « **Indicateurs Régionaux** » : onglet d'auto-évaluation à compléter

Définition des colonnes du rapport :

- **Nom de l'indicateur composite**
- **Objectifs** : correspondent aux objectifs prévus dans le contrat.
- **Indicateurs** : permettent de mesurer l'objectif.
- **Source des données** : précise quelle partie au contrat doit renseigner les cellules de la colonne « Réalisé 2022 ».
 - o **ES** : Etablissement de santé
 - o **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **Instructions** : les attendus au titre du réalisé 2022
- **Cible 2022** : vos engagements pour 2022
- **Réalisé 2022** : le résultat de votre auto-évaluation en 2022
- **Éléments de preuve** : Documents annexes à transmettre
- **Commentaires** : L'établissement peut compléter cette cellule pour toutes remarques utiles à l'appréciation des données de l'évaluation 2022.

Consignes de remplissage du rapport

La période d'évaluation s'étend du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Selon les indicateurs, il faut considérer l'ensemble de la période ou la situation de l'établissement au 31 décembre 2022.

Par exemple :

- Indicateur Conciliation médicamenteuse : Nombre de conciliation médicamenteuses réalisées en 2022 => évaluation sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

- Indicateur Analyse Pharmaceutique : Nombre de lits bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de niveau 2 ou de niveau 3 / Nombre de lits total => évaluation de la situation au 31 décembre 2022.

A compléter :

Compléter chaque case identifiée en Orange avec la réponse correspondant à la situation de l'établissement. Une fois renseignées, les cases prennent une couleur verte. Si l'établissement n'est pas concerné par un indicateur, **les cellules seront grisées**.

Pour effacer le contenu d'une case, sélectionner la case puis appuyer sur la touche "Suppr" du clavier.

Exemple :

Indicateur	Source des données	Instructions	Cible 2022	Réalisé 2022
CONCILIATION MEDICAMENTEUSE : Nombre de conciliations médicamenteuses réalisées	ES	Nombre de conciliations réalisées	68	① A SAISIR
AAPP PERFUSIONS A DOMICILE : Réalisation et suivi d'une AAPP Perfusion à domicile avec transmission des éléments de preuve demandés	ES	AAPP Perfusion à domicile réalisée	OUI	② A SELECTIONNER
AAPP PANSEMENTS : Réalisation et suivi d'une AAPP Pansements avec transmission des éléments de preuve demandés	ES	AAPP Pansements réalisée	OUI	OUI

① – Saisir dans la cellule « A saisir » l'information demandée

② - Sélectionner la réponse correspondant à la situation de l'ES

Une fois complétées, les cellules deviennent vertes



IMPORTANT :

- Pour saisir sur Excel, enregistrez d'abord le fichier sur votre ordinateur **en conservant l'intitulé du fichier initial**.
- Pour éviter toute perte de réponse saisie, enregistrez régulièrement votre fichier.
- Si après avoir cliqué sur une cellule, vous avez un **message d'erreur** qui s'affiche, vous demandant « d'ôter la protection », il s'agit d'une cellule verrouillée que vous ne pouvez pas modifier. Seules les cellules oranges (comme ci-dessus) et la colonne « commentaires » peuvent être complétées.
- Pour que votre rapport soit complet, n'oubliez pas les **éléments de preuves** à fournir, ils sont récapitulés en bas de ce guide – partie « Recap des éléments de preuves à fournir ».

En cas de difficultés sur la compréhension des items ou le remplissage du fichier, merci d'adresser vos demandes à l'adresse mails suivante : ARS-OC-DOSA-GDR@ars.sante.fr ou aux numéros suivants :

- o Hélène Gazagne – Chargée de missions produits de santé : 04 67 07 20 82
- o Secrétariat Unité Efficience : 04 11 75 75 57

INDICATEUR COMPOSITE : Bon Usage du Médicament

INDICATEUR CONCILIATION MEDICAMENTEUSE :

Nombre de patients bénéficiant d'une conciliation médicamenteuse d'entrée et/ou de sortie

ES Concernés	<p>Sont ciblés, sur la base des données PMSI 2019, les établissements ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre de séjours d'hospitalisation complète de médecine ou de chirurgie de 3 jours et plus, parmi les 13 domaines d'activités ciblés supérieur ou égal à 1000 <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre de séjours d'hospitalisation complète de médecine de 3 jours et plus, parmi les 13 domaines d'activités ciblés supérieur ou égal à 100.
Cible 2022	Votre engagement pour 2022 : 2,5% du nombre de séjours potentiellement conciliables (13 domaines de médecine et chirurgie + SSR et Psychiatrie le cas échéant)
Périmètre d'Analyse	<p>Comment compter le nombre de conciliations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée = 1 patient concilié - Sortie = 1 patient concilié - Entrée + Sortie = 2 patients conciliés <p>La mise en œuvre de la conciliation médicamenteuse reste guidée par un ciblage des patients à qui elle est le plus profitable. Cette priorisation des patients reste donc à l'initiative des établissements.</p> <p>Un guide méthodologique sur la mise en œuvre de la conciliation des traitements médicamenteux est disponible sur le site de l'HAS</p> <p><i>Nb : Les entretiens pharmaceutiques réalisés au cours des conciliations médicamenteuses d'entrée et de sortie ne pourront pas être pris en compte au titre de l'indicateur Entretien Pharmaceutique en 2023 et 2024, puisque valorisés dans l'indicateur régional « Conciliation médicamenteuse ».</i></p>
Colonne Réalisé 2022	Complétez avec le nombre de conciliations réalisées du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022
Période d'évaluation	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022
Eléments de preuve	<p>Trame Eléments de preuve Conciliation médicamenteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels formés en 2022 le cas échéant, - Les critères de priorisation des patients, - Les modalités de traçabilité de l'activité et de transmission des informations entre professionnels, - L'organisation pratique de l'activité de conciliation médicamenteuse (professionnels réalisant l'activité, modalités d'identification des patients à concilier, lieu de réalisation de l'activité, temps consacré et tout autre élément jugé pertinent).

INDICATEUR ANALYSE PHARMACEUTIQUE :

Nombre de lits bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de Niveau 2 ou 3 / Nombre total de lits de l'établissement (Hors lits de réanimation, UHCD, Néonatalogie, Surveillance continue)

ES Concernés	ES ciblés sur le volet Produits de santé du CAQES 2022-2024
Cible 2022	80% des lits de l'établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de niveau 2 ou 3 (Hors lits de réanimation, Surveillance Continue, UHCD et Néonatalogie)
Attendus	<p>Les différents niveaux d'analyse pharmaceutique ont été définis par la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) ; cf. annexe (tableau page 12).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exhaustivité</u> : L'analyse pharmaceutique doit concerner la <u>totalité de la prescription</u> (et non seulement certaines classes de médicaments) pour la totalité des patients pris en charge dans les lits comptabilisés. - <u>Fréquence</u> : Tous les lits comptabilisés doivent être analysés a minima quotidiennement en jours ouvrés, notamment pour toute nouvelle prescription, modification de prescription, résultat de biologie... <p>En dehors des jours et heures d'ouverture de la PUI, une permanence pharmaceutique doit être mise en place au regard des besoins de continuité des soins. Ainsi, si l'activité de l'établissement et son analyse des risques le justifient, une analyse pharmaceutique peut valablement être effectuée en vue de sécuriser la prise en charge médicamenteuse des patients concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Temporalité</u> : l'analyse pharmaceutique doit dans la mesure du possible être préalable à l'administration, sans que cela soit préjudiciable à la prise en charge des patients. - <u>Traçabilité</u> : l'analyse pharmaceutique doit être identifiable et les interventions pharmaceutiques consultables dans le dossier patient informatisé par tout membre de l'équipe de soins. Il n'est pas exigé que le niveau d'analyse pharmaceutique soit tracé. En conséquence, il n'y a pas lieu de créer un critère de saisie du niveau d'analyse qui serait requêttable à des fins de comptabilisation.
Périmètre d'Analyse	<p>Comment comptabiliser l'analyse pharmaceutique :</p> <p style="margin-left: 40px;">Lits* avec analyse pharmaceutique de Niveau 1 + Lits* avec analyse pharmaceutique de Niveau 2 + Lits* avec analyse pharmaceutique de Niveau 3 = Totalité des lits* de mon établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique</p> <p>Il s'agit bien d'un indicateur en nombre de lits*, et non pas en nombre d'analyses. <i>*Les lits comptabilisés ne doivent pas tenir compte des lits de réanimation, surveillance continue, UHCD et Néonatalogie qui ont été sortis du périmètre de l'indicateur (numérateur et dénominateur)</i></p> <p><u>Pour les ES ayant des lits* occupés par différentes activités médicales pour lesquelles l'analyse pharmaceutique réalisée est différente :</u> Par exemple, 20 lits d'hospitalisation avec une activité de cardiologie et de pneumologie. Si la pharmacie réalise une analyse pharmaceutique de niveau 2 pour les patients de pneumologie et de niveau 3 pour les patients de cardiologie. Compter au prorata de l'activité, par exemple, 15 lits avec analyse de niveau 2 (pour la pneumologie) et 5 lits avec analyse de niveau 3 (pour la cardiologie).</p>
Colonne Réalisé 2022	<p>Numérateurs à compléter : en nombre de lits</p> <p>Saisie automatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dénominateurs pour les lits, lien avec l'onglet « Identification » - Calcul automatique du taux de lits bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de niveau 2 ou 3
Période d'évaluation	Situation au 31 décembre 2022

INDICATEUR ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE :

L'établissement réalise un plan d'actions pour la mise en œuvre des entretiens pharmaceutiques au sein de l'établissement

ES Concernés	Sont ciblés, sur la base des données PMSI 2019, les établissements ayant - une autorisation pour l'activité de chimiothérapie OU - un nombre de séjour d'hospitalisation complète de médecine de 3 jours et plus, parmi les 13 domaines d'activité ciblés supérieur ou égal à 500.
Cible 2022	Transmission de l'état des lieux et des projets au 30 septembre 2022 Transmission d'un plan d'actions pour la mise en œuvre des entretiens pharmaceutiques au sein de l'établissement au 30 novembre 2022
Périmètre d'Analyse	Renseignement de l'état des lieux et des projets sur la plateforme en ligne SPHINX Plan d'actions détaillé pour chaque nouveau parcours identifié pour la mise en œuvre des entretiens pharmaceutiques au sein de l'établissement.
Colonne Réalisé 2022	Colonne pré-remplie par l'ARS Occitanie
Élément de preuve	Néant (éléments de preuve transmis par les ES en 2022)

INDICATEUR AAPP MPI:**Mise en œuvre d'une AAPP médicaments potentiellement inadaptés chez la personne âgée**

ES Concernés	Sont ciblés, sur la base des données PMSI 2019, les établissements ayant un nombre de séjours d'hospitalisation complète de médecine ou de chirurgie de 3 jours et plus, parmi les 13 domaines d'activité ciblés supérieur ou égal à 1000.
Cible 2022	Réalisation et suivi de l'AAPP régionale « MPI chez la personne âgée »
Périmètre d'Analyse	Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie
Colonne Réalisé 2022	Sélectionner dans la liste déroulante la réponse correspondant à la situation de l'ES : <ul style="list-style-type: none">- OUI : réalisation de l'AAPP selon la méthodologie OMEDIT Occitanie et transmission de la synthèse et du plan d'actions- NON
Éléments de Preuve	Fournir la preuve de la réalisation de l'AAPP : <ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP

INDICATEUR LISTE EN SUS :**Suivi des indications des médicaments de la liste en sus**

ES Concernés	ES ayant facturé ou consommé des molécules onéreuses en 2022
Cible 2022	Fournir le tableau de suivi OMEDIT Occitanie : Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS
Périmètre d'Analyse	Suivi annuel de la répartition des prescriptions des médicaments hors GHS. Il est attendu l'exhaustivité quantitative et qualitative des médicaments hors GHS.
Colonne Réalisé 2022	Choix parmi la liste déroulante : <ul style="list-style-type: none">- OUI : le tableau de suivi annuel de la répartition des prescriptions des médicaments hors GHS a été complété.- NON : le tableau de suivi annuel de la répartition des prescriptions des médicaments hors GHS n'a pas été complété. <p>Pour le suivi annuel de la répartition des prescriptions de médicaments hors GHS, il est nécessaire d'utiliser le fichier Excel « Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS » qui sera mis à disposition par l'OMEDIT Occitanie sur la plateforme de téléchargement SPHINX : https://enquetes.chu-toulouse.fr/SurveyServer/s/OMEDIT_OCCITANIE/IQ3_REA2022horsGHS/questionnaire.htm</p>
Période d'évaluation	Année 2022 complète
Éléments de Preuve	Fournir l'élément de preuve : fichier Excel « Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS » OMEDIT Occitanie. Il est attendu l'exhaustivité quantitative et qualitative des médicaments hors GHS.

INDICATEUR COMPOSITE : Bon Usage des Dispositifs médicaux

INDICATEUR AAPP PERFUSION A DOMICILE :

Mise en œuvre d'une AAPP perfusion à domicile

ES Concernés	Sont ciblés les établissements ayant plus de 100 patients avec des dépenses PHEV Perfadom en 2019.
Cible 2022	Réalisation et suivi d'une AAPP PHEV Perfusion à domicile
Périmètre d'Analyse	Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie
Colonne Réalisé 2022	Sélectionner dans la liste déroulante la réponse correspondant à la situation de l'ES : <ul style="list-style-type: none">- OUI : réalisation de l'AAPP selon la méthodologie OMEDIT Occitanie et transmission de la synthèse et du plan d'actions- NON
Éléments de Preuve	Fournir la preuve de la réalisation de l'AAPP : <ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP

INDICATEUR AAPP PANSEMENT :**Mise en œuvre d'une AAPP pansement**

ES Concernés	Sont ciblés les établissements ayant : <ul style="list-style-type: none">- plus de 1000 patients avec des dépenses PHEV pansements (catégories ciblées) en 2019 OU <ul style="list-style-type: none">- plus de 50 000€ de dépenses PHEV pour la prescription des pansements (catégories ciblées) en 2019.
Cible 2022	Réalisation et suivi d'une AAPP PHEV Pansement
Périmètre d'Analyse	Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie
Colonne Réalisé 2022	Sélectionner dans la liste déroulante la réponse correspondant à la situation de l'ES : <ul style="list-style-type: none">- OUI : réalisation de l'AAPP selon la méthodologie OMEDIT Occitanie et transmission de la synthèse et du plan d'actions- NON
Éléments de Preuve	Fournir la preuve de la réalisation de l'AAPP : <ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DE PREUVES A FOURNIR

Indicateur Conciliation médicamenteuse	Trame Eléments de preuve Conciliation médicamenteuse
Indicateur Entretien pharmaceutique	Néant (éléments de preuve transmis par les ES en 2022)
Indicateur AAPP MPI	<ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP
Indicateur Suivi des Médicaments liste en sus	Fournir le fichier Excel « Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS » mis à disposition par l'OMEDIT Occitanie
Indicateur AAPP Perfusion à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP
Indicateur AAPP Pansement	<ul style="list-style-type: none">- Fiche synthèse de l'AAPP- Plan d'actions de l'AAPP

ANNEXE : niveaux d'analyse pharmaceutique défini par la SFPC

Tableau I
Niveaux d'analyse.
Analysis levels.

Type	Contexte	Contenu	Éléments requis
Analyse niveau 1 : Revue de prescription	Patient connu, sans point d'intérêt clinique nouveau	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales	Ensemble des prescriptions, renseignements de base sur le patient
Analyse niveau 2 : Revue des thérapeutiques	Patient connu, situation en évolution	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, événements traceurs	Ensemble des prescriptions, renseignements patient, données biologiques
Analyse niveau 3 : Suivi pharmaceutique	Nouvelle admission d'un patient, évolution en cours et issues non établies	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, événements traceurs Respect des objectifs thérapeutiques, monitoring thérapeutique, observance Liens avec conciliation, conseil et éducation thérapeutique	Ensemble des prescriptions, renseignements et dossier patient, données biologiques, historique médicamenteux, objectifs thérapeutiques

[Recommandation de bonne pratique en pharmacie clinique. Analyse d'ordonnance et niveaux d'analyse pharmaceutique - ScienceDirect](#)